



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

perspectives

Question au Gouvernement n° 1024

Texte de la question

CONTRAT DE REDYNAMISATION DU SITE DE DÉFENSE DE BITCHE

M. le président. La parole est à M. Céleste Lett, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Céleste Lett. Monsieur le secrétaire d'État chargé de l'aménagement du territoire, les élus de la Moselle et les habitants de Bitche ont appris avec soulagement la décision du Président de la République de compenser la dissolution du 57e régiment d'artillerie en 2009 par l'arrivée d'une unité de même taille, le 16e bataillon de Chasseurs aujourd'hui stationné en Allemagne.

Depuis l'été dernier, les élus et les acteurs du pays de Bitche, avec les services de l'État, se sont fortement mobilisés pour faire émerger des projets de redynamisation dans le cadre du contrat de site.

Aujourd'hui, des interrogations apparaissent quant à la nécessité du maintien de ce contrat de site et ce malgré les assurances données par vous-même, monsieur le secrétaire d'État, lors de votre venue à Bitche le 29 juillet dernier, et par le Président de la République lui-même.

M. Jean-Pierre Brard. Vous êtes sauvés !

M. Céleste Lett. Or, malgré l'arrivée d'un nouveau régiment, le soutien de l'État se révèle plus que jamais indispensable. Je rappellerai que ce territoire a déjà souffert par le passé de différentes restructurations militaires qu'il continue à payer aujourd'hui. Et la crise économique ne fait qu'aggraver cette situation. C'est une double peine en quelque sorte.

Aussi aimerais-je, monsieur le secrétaire d'État, que vous confirmiez que l'État maintient le contrat de redynamisation du site de défense de Bitche et que vous nous donniez des précisions quant au montant de son enveloppe financière. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.*)

M. Maxime Gremetz. Vous allez avoir le régiment allemand !

M. le président. La parole est à M. Hubert Falco, secrétaire d'État chargé de l'aménagement du territoire.

M. Hubert Falco, *secrétaire d'État chargé de l'aménagement du territoire*. Monsieur le député, j'ai pu mesurer à vos côtés, le 29 juillet dernier à Bitche, le désarroi d'une population de 5 000 habitants qui se voyait privée d'un régiment de 1 200 militaires.

M. Albert Facon. Il y en a d'autres !

M. Hubert Falco, *secrétaire d'État*. Le Président de la République a pris la décision de remplacer ce régiment par un autre de 1 164 militaires.

Le 29 juillet, j'ai rencontré une population traumatisée et des élus responsables qui ont pris leur sort en main avec courage. Vous avez travaillé aux côtés de l'État à la mise en place d'un comité de pilotage avec des mesures d'accompagnement, des projets locaux et une méthode locale fondée sur le dialogue, l'écoute, la concertation, qui vous a permis de fabriquer un nouveau territoire. Monsieur le député, l'État sera à vos côtés.

M. Maxime Gremetz. C'est qui, l'État ?

M. Hubert Falco, *secrétaire d'État*. Nous n'allons pas briser cet élan naturel, cette responsabilité des élus locaux. J'étais le 29 juillet à vos côtés et j'y serai encore dans quelques semaines. Je me suis également rendu à Givet la semaine dernière et j'irai sur tous les sites qui verront le départ de militaires à l'été 2009. Je serai donc à vos côtés pour signer vos contrats locaux d'accompagnement avec des moyens d'État. Nous avons ainsi déjà maintenu près de 3 millions d'euros pour accompagner vos différents contrats locaux et nous irons au-delà en fonction de la vision de développement que vous avez mise en place sur votre territoire. L'État ne vous

abandonnera pas. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [M. Céleste Lett](#)

Circonscription : Moselle (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1024

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Aménagement du territoire

Ministère attributaire : Aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 février 2009

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 19 février 2009